

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 septembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DAC 498 Subventions aux associations Aérostat Marionnettes Kiosque (93170 Bagnole) et L'Amin cie Théâtrale (91350 Grigny).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Aérostat Marionnettes Kiosque et L'Amin cie Théâtrale ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4.500 euros est attribuée à l'association Aérostat Marionnettes Kiosque, 142-144 rue de Noisy le Sec 93170 Bagnole, pour le spectacle Iceberg, présenté au Centre des Amandiers (20e) du 16 octobre au 14 décembre 2012. X05543 ; 2012_04325; 9569 ;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association L'Amin compagnie Théâtrale, 10 rue Condorcet 91350 Grigny, pour le spectacle Le Manuscrit des chiens I: quelle galère !, présenté au Théâtre Dunois (13e), du 7 au 18 novembre 2012. X04529 ; 2012_04702; 89741 ;

Article 3 : La dépense correspondante, soit 10.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.